

Mars 2014

F



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

# Conférence régionale pour l'Europe

## VINGT-NEUVIÈME SESSION

**Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014**

### Point 11 de l'ordre du jour

### Activités prioritaires de la FAO dans la région

#### Résumé

Ce document présente des informations sur la suite donnée aux décisions et aux priorités adoptées par la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Europe tenue en 2012. Il attire l'attention des membres sur les principales réalisations ainsi que sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2012-2013 et de l'Initiative régionale pour les structures agraires exécutée en 2013.

Il donne un aperçu des tendances et des enjeux récents, ainsi que des priorités tirées des cadres de programmation par pays, et donne des détails sur les domaines de travail prioritaires pour l'exercice biennal 2014-2015.

Enfin il souligne certains points importants pour la fixation des priorités dans le prochain cycle de programmation 2016-2017 qui pourront contribuer au dialogue permanent entre la FAO, ses membres et d'autres partenaires.

#### Orientations demandées

Les conférences régionales jouent un rôle essentiel car elles esquisser les principaux défis qui se poseront à la FAO dans le cadre de ses activités dans la région et les engagements de la part des membres par le biais des indications qu'elles donnent sur les domaines d'action prioritaires régionaux de l'Organisation.

Les États membres sont invités à:

- 1) Donner leur avis sur les résultats régionaux liés aux priorités régionales inscrites dans le Programme de travail et budget (PTB) 2013-2014 comme indiqué aux paragraphes 9 à 13.
- 2) Approuver l'alignement des priorités régionales sur le Cadre stratégique révisé (voir tableau 1).
- 3) Examiner et approuver la portée des initiatives régionales «Autonomisation des petits exploitants et des petites exploitations familiales» et «Commerce agroalimentaire et intégration régionale» (voir paragraphe 23 à 36).
- 4) Examiner les scénarios et les nouvelles questions à prendre en compte dans l'élaboration ultérieure des programmes (paragraphes 44 à 47).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mj686f

## I. Introduction

1. En juin 2013, la trente-huitième session de la Conférence de la FAO a approuvé le Cadre stratégique révisé 2010-2019, ainsi que le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget PMT/PTB) 2014-2015 présentés par le Directeur général<sup>1</sup>. Ce Cadre stratégique comprend la vision de la FAO, les objectifs mondiaux révisés, les cinq nouveaux objectifs stratégiques, ainsi qu'un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques et les thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes et la gouvernance (voir l'annexe 1 pour les principaux éléments du Cadre de résultats de la FAO). Le PMT/PTB définit le Cadre de résultats en termes de résultantes, de produits et d'indicateurs de réalisation mesurables. La Conférence de la FAO a souligné que les cinq objectifs stratégiques représentaient les domaines de travail sur lesquels la FAO allait concentrer ses efforts pour apporter son appui aux États Membres, et s'est félicitée de leur nature transversale, qui allait permettre à l'Organisation de mieux travailler de manière multidisciplinaire et intégrée<sup>2</sup>.

2. Les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région de l'Europe ont été établis compte tenu de trois volets stratégiques majeurs:

- 1) Le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme de la FAO, qui contiennent les éléments essentiels du Cadre de résultats de la FAO pour mettre en place une réponse dans les domaines d'action prioritaires dans la région.
- 2) Les priorités régionales de la FAO en Europe adoptées lors de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Europe qui met en avant les besoins spécifiques de la région dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO.
- 3) Les cadres de programmation par pays de la FAO, qui contribuent à définir les priorités régionales et constituent un volet essentiel et dynamique du mécanisme d'exécution de l'Organisation.

3. En 2013, l'Organisation a mis en œuvre une série de six Initiatives régionales (dont l'une dans la région Europe - l'Initiative pour les structures agraires) en tant que mécanismes d'exécution destinés à cibler davantage ses activités et à en renforcer les incidences, en particulier au niveau des pays. Tenant compte de l'expérience pilote, d'autres initiatives régionales sont mises en place dans l'objectif d'obtenir des résultats en 2014-2015. Elles doivent répondre aux principaux problèmes prioritaires de la région et des pays par la fourniture de biens et de services, aux niveaux régional et national, qui contribuent à la réalisation des produits et résultantes prévus dans le PMT/PTB.

4. Le Cadre de résultats de la FAO est fondé sur un nouveau cadre de suivi et d'évaluation de l'Organisation doté d'un ensemble distinct d'indicateurs pour trois niveaux de résultats interdépendants – les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits de l'Organisation<sup>3</sup>. Ce cadre de suivi et d'évaluation renforcera l'établissement des rapports institutionnels à partir de l'exercice 2014-2015. Même si ce nouveau cadre de suivi et d'évaluation ne peut être directement appliqué dans l'examen des réalisations du présent exercice 2012-2013 dans ce document (voir la section II), il aidera à déterminer les priorités au sein des domaines d'activité de la FAO dans la région.

5. Le rapport s'articule en quatre parties:

- La section II souligne la façon dont les priorités et les points exigeant un suivi issus de la précédente Conférence régionale ont été abordés, portant à l'attention des Membres les principales réalisations et les éléments nécessitant un examen plus poussé. Elle tire également les enseignements de la mise en œuvre de l'Initiative régionale en 2013 et montre comment cette dernière influe sur les méthodes de travail.
- La section III analyse les derniers développements et les défis ainsi que les priorités nationales qui sont présentées dans les cadres de programmation par pays qui ont une influence sur les activités de la FAO dans la région. La section IV présente les domaines sur lesquels la FAO a

---

<sup>1</sup> C 2013/7 et C 2013/3.

<sup>2</sup> C 2013/REP paragraphe 96.

<sup>3</sup> CL 148/3 Ajustements apportés au PTB 2014-2015, paragraphes 40 à 70 et annexe 5 Rev.1 Cadre de résultats.

prévu de se concentrer dans la région en 2014-2015 et leur situation dans le Cadre de résultats de la FAO.

- La section V met en lumière certains points qui auront probablement une incidence sur l'établissement des priorités dans le prochain cycle de programmation 2016-2017, contribuant ainsi au dialogue permanent entre la FAO, ses Membres, et les autres partenaires sur le développement ultérieur du programme dans la région.

## **II. Suivi de la Conférence régionale de 2012: réalisations et enseignements à tirer**

6. La Conférence régionale pour l'Europe (2012) a approuvé les priorités suivantes<sup>4</sup> pour la région:

- 1 - Renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- 2 - Avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations.
- 3 - Gestion des ressources naturelles, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- 4 - Lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux et les maladies d'origine alimentaire.
- 5 - Soutien politique et institutionnel pour l'entrée d'États Membres dans des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce et d'établissement de normes et des organisations de coopération économique régionale.
- 6 - Soutien et renforcement des biens publics mondiaux et régionaux au moyen de la recherche appliquée dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

7. La Conférence a en outre souligné les besoins spécifiques de la région en ce qui concerne les petites exploitations agricoles tout en assurant une gestion plus durable des ressources naturelles, notamment en réduisant les pertes après récolte. Elle a considéré également qu'il fallait accorder davantage d'attention aux questions liées aux forêts et aux pêches. Par ailleurs, la région doit œuvrer contre la dégradation des terres et améliorer leur utilisation, traiter les problèmes liés à la nutrition et au changement climatique, et fournir un soutien à l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités.

8. La Conférence a demandé à la FAO de fournir des biens publics mondiaux et des avis de politiques et elle a souligné qu'il importait de préparer des cadres de programmation par pays, qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'assistance fournie. Il a été jugé essentiel de collaborer étroitement avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et de renforcer les partenariats avec le secteur public et le secteur privé.

9. L'enveloppe totale 2012-2013 du programme<sup>5</sup> pour l'Europe et l'Asie centrale était de 52,06 millions d'USD, dont une prévision de 9,7 millions d'USD de fonds extrabudgétaires<sup>6</sup>. Le montant total encaissé en 2012-2013 se chiffre à 23,9 millions d'USD de fonds extrabudgétaires, ce qui représente une hausse de 49 pour cent par rapport à l'exercice biennal 2010-2011.

10. Les principales activités financées à l'aide des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires répondaient aux cadres de programmation par pays établis dans les pays cibles de la région.

---

<sup>4</sup> Les pays de la région déterminés comme étant prioritaires par la vingt-huitième Conférence régionale sont les suivants: Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Ex- république yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kosovo (soutien dans le cadre de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies), Kirghizstan, République de Moldova, Monténégro, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan et en plus Bélarus et Turkménistan.

<sup>5</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/Europe/documents/ECA/ECA37/ECA37\\_fr/ECA37\\_12\\_5\\_fr.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Europe/documents/ECA/ECA37/ECA37_fr/ECA37_12_5_fr.pdf)

<sup>6</sup> Voir le document CL143/3, annexe IV, pour les montants nets des crédits budgétaires ouverts, y compris les augmentations de coûts et la répartition des gains d'efficacité et des économies; voir le document C2011/3, annexe VII, pour les ressources extrabudgétaires.

11. Les principales réalisations accomplies dans le cadre des priorités régionales approuvées sont les suivantes:

- Un plan d'action national intersectoriel pour l'alimentation et la nutrition a été élaboré dans le cadre d'un programme conjoint des Nations Unies avec l'UNICEF et l'OMS visant à réduire la malnutrition chez les enfants en Albanie. (Priorité régionale 1)
- Un système de sécurité sanitaire des aliments plus efficace et des normes sanitaires et phytosanitaires plus rigoureuses dans les pays sélectionnés grâce à des activités de renforcement des capacités des responsables des gouvernements et des partenaires du secteur privé visant à les familiariser avec les principes et les procédures. On peut citer par exemple le soutien de la FAO au Kirghizstan à l'occasion de l'élaboration d'une stratégie de développement agricole (2013-2020). (Priorité régionale 2)
- Établissement d'un système d'identification animale en Arménie. (Priorité régionale 2)
- Une étude approfondie des effets du changement climatique au niveau des exploitations agricoles dans 19 pays de la région; la mobilisation des ressources en faveur de la gestion intégrée des bassins versants grâce à la formulation de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en faveur du Kazakhstan et de la Turquie a été menée à bien. (Priorité régionale 3)
- Sensibilisation à l'aquaculture, comme autre source possible de revenu en suscitant un regain d'intérêt des pays membres. La capacité des gouvernements nationaux de formuler des politiques forestières a été renforcée grâce à un soutien direct au Kosovo, en Fédération de Russie et en Serbie. (Priorité régionale 3)
- Intensification des actions de renforcement des capacités concernant les régimes fonciers et la promotion des directives d'application volontaires en cours dans la région, notamment des activités de remembrement en coopération avec les Pays-bas et l'Espagne. (Priorité régionale 3)
- Une stratégie de lutte contre la brucellose a été élaborée et mise en œuvre au Tadjikistan et a servi de base pour une initiative de plus grande ampleur de la Banque mondiale. (Priorité régionale 4)
- Le renforcement des capacités en matière de gestion des pesticides et des pesticides obsolètes était au centre d'un projet financé par la Turquie et l'UE. Des activités ont également été menées en vue de mobiliser des ressources auprès du FEM afin de traiter des questions importantes relevant de la gestion des pesticides. (Priorité régionale 4)
- Quatre pays ont reçu une formation sur l'évaluation des risques microbiologiques pour la sécurité sanitaire des aliments, organisée en collaboration avec le Bureau hongrois de la sécurité sanitaire de la filière alimentaire. (Priorité régionale 4).
- Une aide au renforcement des capacités, axée sur l'application des mesures SPS et l'analyse des risques, a été fournie à la Fédération de Russie en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. En 2012-2013, plus de 200 agents des autorités chargées de la sécurité sanitaire ont reçu une formation sur le Codex, ce qui a permis de faire mieux connaître la structure, les procédures et les travaux actuels du Codex. (Priorité régionale 5)
- Le premier annuaire statistique pour la région Europe a été réalisé. (Priorité régionale 6).
- Des études régionales ont été préparées sur les coopératives, les systèmes agroalimentaires visant à améliorer la nutrition et à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, ainsi que sur les systèmes agricoles innovants. (Priorité régionale 6).

12. D'importantes leçons peuvent être tirées de l'exécution du PTB en 2012-2013: les activités doivent être concentrées davantage sur les pays prioritaires identifiés et l'accent doit être mis sur l'engagement de la part des bénéficiaires et des partenaires dans la mise en œuvre des programmes. Les approches territoriales du développement doivent être mieux intégrées dans les activités futures. Les efforts visant à promouvoir les techniques améliorées de gestion des récoltes et des ravageurs doivent se poursuivre. Le rôle important de la FAO en tant que tribune neutre de dialogue pour les débats d'orientation de haut niveau a été mis en avant.

13. La mise en œuvre de l'Initiative pour les structures agraires a été une activité essentielle en 2013<sup>7</sup>. Le principal objectif de cette initiative pilote était de créer un cadre d'assistance aux politiques dans la région afin que les politiques intéressant les structures agraires soient moins exclusives et de promouvoir des politiques plus ouvertes en rapport avec les accords internationaux dans la région, y compris l'OMC et la Communauté économique eurasiennne. (Voir les résultats principaux à l'annexe 2 du rapport)

### **III. Tendances et enjeux qui guident l'établissement des priorités pour 2014-2015**

14. Cette section permet de mieux comprendre la logique qui sous-tend l'identification des domaines d'activité prioritaires pour l'exercice actuel sur la base des enseignements tirés présentés à la section II et pour les Cadres de priorités par pays dans la région et leur alignement sur le Cadre stratégique. L'identification de ces priorités est le résultat d'un vaste processus de consultation<sup>8</sup> avec les membres de la région.

15. L'une des principales sources de préoccupation de la région est la situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Elle reste une question prioritaire dans la plupart des pays du Caucase et d'Asie centrale. Le Tadjikistan et la République de Moldova sont des pays, où, bien qu'à des degrés différents, la pauvreté et la malnutrition sont omniprésentes. Le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan sont les trois pays où la prévalence de la sous-alimentation dépasse encore 5 pour cent<sup>9</sup>.

16. Les faibles revenus et la pauvreté sont en lien avec la fragmentation des ressources de production et le peu de place faite aux petits exploitants dans la filière d'approvisionnement alimentaire. Les petits exploitants ont un accès réduit aux services et ils auront besoin d'une attention accrue de la part des services publics. L'accès aux services consultatifs et à l'investissement reste problématique pour les petits agriculteurs et il faudra accorder une plus grande attention au développement de ces services et aider les gouvernements à mettre en place un environnement porteur pour les coopératives de service agricole.

17. Par ailleurs, l'intégration économique des pays se poursuivra dans la région. Le processus d'intégration à l'UE dans l'Europe du Sud-Est se traduira par l'avancée de l'alignement de ces pays avec l'Union européenne. Le développement de la Commission économique eurasiennne (Russie, Bélarus et Kazakhstan) peut aussi donner naissance à un processus d'intégration dans la région de la CEI. Ce processus peut entraîner des changements importants au niveau des normes de sécurité sanitaire des aliments et des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que la transformation des mesures de soutien à l'agriculture. Depuis 2000, l'émergence de la région de la CEI en tant que grand exportateur de céréales a renforcé l'importance des normes et exigences internationales pour les échanges dans la région.

18. Les risques alimentaires sont les principales causes de mortalité et de morbidité dans la région Europe et Asie centrale. Les coûts sociaux les plus élevés de la malnutrition dans la région sont supportés par les pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu se situant pas loin derrière. À mesure que le poids des maladies non transmissibles associées à l'alimentation augmente dans les populations des pays à faible revenu, les coûts sociaux de la malnutrition vont inévitablement augmenter dans ces pays.

---

<sup>7</sup> On trouvera de plus amples détails concernant le projet et la mise en œuvre de l'Initiative à l'adresse <http://www.fao.org/europe/agrarian-structures-initiative/en/>

<sup>8</sup> Des consultations informelles ont été tenues avec les pays d'Asie centrale en janvier 2013. Elles ont été suivies par une consultation informelle en mai 2013 à Budapest (Hongrie), pour l'ensemble de la région et une consultation informelle avec les membres en décembre 2013 à Chisinau (République de Moldova) ainsi que par des réunions des commissions techniques de la région.

<sup>9</sup> On trouvera de plus amples détails dans le document ERC/14/2 – Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, et nouveaux enjeux.

19. L'utilisation inefficace des ressources en eau et l'absence de mesures pour faire face à la sécheresse sont un autre sujet de préoccupation dans la sous-région d'Asie centrale tout comme le sont les sécheresses et les inondations récurrentes dans d'autres parties de la région et la nécessité qui s'en suit de renforcer la préparation aux catastrophes dans ces pays.

### **Priorités des pays définies en fonction des cadres de programmation par pays**

20. L'élaboration des cadres de programmation par pays est à la base d'un appui piloté par la demande. Ils sont aussi un moyen de fournir un soutien cohérent aux pays bénéficiaires et d'intégrer les demandes des pays dans la planification et l'élaboration du Cadre stratégique. À ce jour, sur les 12 pays prioritaires de la région Europe, des cadres de programmation par pays couvrant la période 2013-2015 ont été achevés dans cinq pays et les travaux sont bien avancés dans les sept autres pays<sup>10</sup>. Les cadres de programmation constituent une base solide qui permet de déterminer les priorités nationales quant à la collaboration avec la FAO, conformément aux plans stratégiques gouvernementaux et, plus largement, aux Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les liens étroits avec les PNUAD, à mesure que ces derniers sont déployés dans la région en 2014-2015, continueront d'être pris en compte dans la mise à jour des cadres de programmation par pays au cours du prochain exercice biennal.

21. L'analyse des cadres de programmation par pays montre que les priorités des pays sont déjà étroitement alignées sur les priorités régionales fixées. Malgré l'hétérogénéité de la région, certains points communs existent, comme par exemple, les actions à l'appui d'une production agricole durable, accrue et plus efficace; d'un environnement favorable aux petits exploitants, prenant en compte les questions de santé animale et végétale y compris les normes de sécurité sanitaire des aliments; de l'amélioration des moyens d'existence pour les petits exploitants; de la gestion améliorée des pâturages et de l'intégration aux organisations économiques régionales, y compris les questions commerciales et de la facilitation de l'adhésion à l'OMC. Les pays d'Asie centrale indiquent une forte demande de soutien en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la sécheresse, et de gestion de l'eau.

22. La cartographie de ces domaines d'action prioritaires qui ressort des cadres de programmation par pays, confirme l'alignement des priorités sur les nouveaux objectifs stratégiques et sur les priorités identifiées à l'échelle de la région. Certaines de ces priorités ont été adaptées afin de mieux cibler l'action dans la région. Le tableau 1 montre le rapport entre les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO et les priorités régionales adaptées, et l'Annexe web 3 présente les résultats qui doivent être accomplis dans la région au titre de chaque objectif pendant l'exercice biennal 2014-2015. La section suivante développe les domaines d'action prioritaires à mettre en œuvre pendant l'exercice biennal.

---

<sup>10</sup> On trouvera de plus amples détails sur l'exécution des cadres de programmation par pays dans le document ERC/14/6 – Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés.

**Tableau 1: Alignement des objectifs stratégiques de l'Organisation sur les priorités régionales de la Région Europe**

| <b>Objectifs stratégiques (OS)</b>                                                                                                                         | <b>Priorités régionales (PR) - Région Europe</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OS 1</b> - Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition                                                     | PR 1 - Renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>OS 2</b> - Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches          | PR 2 - Avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations<br><br>PR 3 - Gestion des ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets<br><br>PR 4 - Lutte contre les maladies des animaux, les ravageurs des plantes et les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments                                                                                                                 |
| <b>OS 3</b> - Réduire la pauvreté rurale                                                                                                                   | PR 2 - Avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations<br><br>PR 3 - Gestion des ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>OS 4</b> - Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international | PR 2 - Avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations<br><br>PR 4 - Lutte contre les maladies des animaux, les ravageurs des plantes et les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments<br><br>RP 5 - Soutien politique et institutionnel pour l'entrée d'États Membres dans des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce et d'établissement de normes et des organisations de coopération économique régionale |
| <b>OS 5</b> - Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise                                                   | PR 3 - Gestion des ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets<br><br>PR 4 - Lutte contre les maladies des animaux, les ravageurs des plantes et les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments                                                                                                                                                                                                                                   |

#### IV. Domaines de travail prioritaires pour l'exercice biennal 2014-2015

23. Les priorités identifiées aux niveaux national, sous-régional et régional servent de base à la formulation des nouveaux Objectifs stratégiques et des résultantes de l'Organisation dans le Cadre stratégique révisé. Ces priorités ont aussi servi de fil conducteur pour la formulation des produits et des services dans la région pour le PTB 2014-2015. L'exécution des produits est organisée au moyen d'initiatives de l'Organisation à durée limitée<sup>11</sup> ou d'activités techniques de l'Organisation permanentes (statistiques, commissions et comités techniques, etc.).

24. Compte tenu des enseignements acquis et des consultations sous-régionales et régionales, la FAO va concentrer ses activités en Europe autour des points suivants: a) le soutien aux petits agriculteurs et aux exploitations familiales; b) la facilitation des échanges commerciaux et de l'intégration institutionnelle pour la région; c) la santé animale et végétale; et d) le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles. La question de la sécurité alimentaire en Asie centrale fera partie intégrante des deux initiatives régionales identifiées «Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales» et «Commerce agro-alimentaire et intégration régionale».

25. Le budget total pour la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015 pour la région Europe s'élève à 50,37<sup>12</sup> millions d'USD de contributions mises en recouvrement tandis qu'il faudra mobiliser environ 40,4 millions d'USD de contributions volontaires (voir annexe 3) pour parvenir aux résultats escomptés<sup>13</sup>. Le projet de stratégie de mobilisation de ressources pour la région, élaboré en 2013, une fois mis définitivement au point servira de base aux activités menées à cet effet dans la région. L'objectif de la stratégie est d'élargir les partenariats avec les partenaires ressources existants comme la Turquie, et de chercher à nouer des partenariats avec des donateurs émergents potentiels comme l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et la Fédération de Russie.

26. Comme indiqué plus haut, deux initiatives régionales ont été identifiées pour l'Europe:

**Initiative régionale - Autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales afin d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté**

27. Du fait des réformes foncières mises en place dans les années 1990 dans certaines parties de la région, l'Europe est fondamentalement une région de petits exploitants, bien que certains pays aient conservé leurs structures d'exploitation ou continuent d'avoir une structure double, c'est-à-dire quelques grandes entreprises agricoles à côté de nombreuses petites exploitations non viables sur le plan économique. Néanmoins, l'intensification durable de la production, une meilleure organisation et intégration dans les chaînes agroalimentaires devraient permettre aux petits exploitants d'atteindre un haut niveau de productivité. Ces derniers ont cependant besoin du soutien de services publics ou autres qui fonctionnent bien. Ces services sont en général fournis par une combinaison d'initiatives du secteur public et du secteur privé. Dans les pays prioritaires de la région, les services publics destinés aux petits exploitants sont très insuffisants, ce qui interdit le développement économique. Par ailleurs l'organisation locale et la représentation des intérêts des agriculteurs et des ménages ruraux sont à peu près inexistantes.

<sup>11</sup> Les initiatives sont un moyen de fournir des ensembles de produits/services issus du Cadre de résultats des objectifs stratégiques (produits, résultantes et objectifs stratégiques) d'une manière intégrée et coordonnée, impliquent des contributions provenant de toutes les unités de l'Organisation (Siège, bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux), et sont structurées autour de processus politiques, de cadres de programmation par pays, de biens publics mondiaux et/ou de domaines thématiques.

<sup>12</sup> Comme l'indique l'annexe 3, les Bureaux de liaison de Genève et de Bruxelles ainsi que le Centre des services communs à Budapest sont compris dans les 50,37 millions d'USD.

<sup>13</sup> Le montant total des fonds provenant des contributions mises en recouvrement affectés à la mise en œuvre au titre du budget régional s'élève à 2,29 millions d'USD pour l'Initiative régionale pour l'autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales et à 0,85 million d'USD pour l'Initiative régionale pour le commerce agroalimentaire et l'intégration régionale, pour commencer. D'autres ressources seront fournies, au titre des fonds extrabudgétaires, disponibles ou à mobiliser.



28. L'agriculture familiale même à petite échelle (y compris l'agriculture de subsistance et les parcelles des ménages) peut néanmoins constituer un modèle permettant de réaliser une croissance durable, d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté rurale. Dans ce contexte, l'Initiative centrera ses activités sur la gestion durable des terres agricoles et des ressources en eau, sur l'aide à l'intensification durable de la petite production agricole, en s'attachant à renforcer les organisations de petits producteurs et les exploitations familiales, à améliorer les services ruraux et à accroître la résilience et l'autonomisation des populations rurales. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des parties prenantes en matière de régime foncier, en accordant une place de choix aux Directives d'application volontaire. Dans sa mise en œuvre, l'Initiative pour l'autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales interviendra au niveau des politiques, des institutions et des gouvernements ainsi qu'au niveau des exploitations et des communautés.

29. L'Initiative mettra l'accent sur les domaines suivants:

| <b>Domaines d'action prioritaires de l'Initiative régionale en faveur des petits agriculteurs et des exploitations familiales</b>                             |                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>i) Niveau des politiques, des institutions et de la gouvernance:</b>                                                                                       | <b>ii) Niveau des exploitations et des communautés</b>                                                                                                                                                                               |
| Appuyer la formulation de politiques et de stratégies, de cadres juridiques et institutionnels                                                                | Aider les petits agriculteurs et les exploitations familiales en vue de l'adoption de technologies de production durables et innovantes                                                                                              |
| Renforcer les capacités des institutions, des organisations et du personnel administratif, y compris les services de conseil, de vulgarisation et d'exécution | Favoriser les processus qui traitent des questions liées aux régimes fonciers (administration) et au morcellement des terres (remembrement)                                                                                          |
| Préparer et diffuser des documents d'information, des matériels consultatifs et des outils d'apprentissage                                                    | Renforcer les capacités des institutions rurales, y compris des organisations de producteurs et encourager les partenariats en milieu rural                                                                                          |
| Améliorer la gouvernance locale grâce à des approches participatives                                                                                          | Apporter un soutien à l'ajout de valeur et à la diversification des revenus                                                                                                                                                          |
| Garantir l'inclusion de l'égalité des sexes et des groupes vulnérables dans les stratégies, les politiques et l'exécution                                     | Aider les petits exploitants à accéder davantage aux marchés et au financement rural et à intégrer les chaînes de valeur, notamment en optimisant les capacités de se conformer aux normes nationales, régionales et internationales |

30. L'initiative tirera parti des processus d'élaboration des politiques en cours, comme par exemple le Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD) de l'Union européenne, le processus de l'après-2015 concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'initiative mondiale liée à l'Année internationale de l'agriculture familiale de l'ONU et la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

31. Les principaux pays visés par cette initiative sont les suivants: Albanie, Arménie, Ex-république yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizstan, République de Moldova et Tadjikistan.

### **Initiative régionale – Commerce agroalimentaire et intégration régionale**

32. Cette initiative régionale s'appuiera sur le succès de l'Initiative pour les structures agraires mise en œuvre en 2013 dans la région Europe. Elle sera centrée sur le renforcement des capacités nationales et régionales de relever les défis que représente une plus grande intégration commerciale: il s'agira d'élaborer des données factuelles de qualité sur les incidences commerciales, d'améliorer les capacités des pays d'utiliser ces données, de faciliter les tribunes neutres et les dialogues sur les accords

commerciaux et d'appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques commerciales appropriées au niveau des pays. Elle soutiendra aussi le processus d'adhésion et d'association à l'UE, dans la mesure où les pays des Balkans et les pays partenaires visés par la politique de voisinage Est sont concernés.

33. Les travaux seront centrés sur les pays ayant indiqué qu'ils souhaitent recevoir l'aide de la FAO pour le renforcement des capacités liées au commerce et l'intégration économique. En outre, l'Initiative collaborera avec l'UE et les gouvernements concernés de la région, qui ont récemment adhéré à l'OMC ou qui sont en voie de le faire.

34. L'initiative poursuit les objectifs suivants: i) accroître la capacité des institutions nationales de s'engager à mettre en œuvre des accords régionaux afin d'améliorer la participation au commerce agroalimentaire international; et ii) augmenter les avantages procurés par les politiques commerciales grâce à des mesures d'accompagnement appropriées et à des services publics efficaces.

35. Le principal domaine d'activité de l'Initiative régionale portera sur le renforcement de la capacité des pays de la région de s'engager dans la mise en œuvre de politiques, de règlements et d'autres cadres internationaux et régionaux propres à promouvoir un commerce loyal et sûr, à créer de nouveaux débouchés et à renforcer la participation aux marchés à l'échelle régionale et mondiale.

36. Exemples de produits et de services qui devront être fournis:

- Analyse et production de données factuelles concernant les incidences de l'adhésion à l'OMC sur le commerce et les politiques agricoles de pays qui sont membres de l'OMC.
- Perspectives à moyen terme de la production de blé pour les six plus grands pays producteurs de la CEI.
- Dialogue avec certains pays sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la sécurité sanitaire des aliments et les mesures de soutien à l'agriculture.
- Capacités renforcées pour la transition vers des services de soutien aux politiques agricoles nationales plus ouverts, efficaces et durables.
- Capacités renforcées de poursuivre les réformes des marchés et de mettre en place les institutions nécessaires à une politique agricole moderne.

### **Autres grands domaines d'activité**

#### **Lutte contre les maladies des animaux, les ravageurs des plantes et les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments**

37. Les résultats à obtenir au cours du prochain exercice biennal dans le domaine de la santé animale et végétale sont notamment l'amélioration de la lutte contre les maladies qui sont encore endémiques dans la région (brucellose, peste des petits ruminants, fièvre aphteuse, etc.). Les vecteurs en cause sont l'utilisation des terres, le commerce transfrontalier de produits agroalimentaires et d'animaux vivants, la modification des interfaces animaux-hommes (y compris la faune sauvage) et le changement climatique.

38. Les pays recevront un soutien pour a) renforcer les capacités d'exécution des organisations de services publics et des mécanismes interorganisations en rapport avec les maladies animales et végétales; b) améliorer la maîtrise des dangers liés à la sécurité sanitaire des aliments fondée sur l'analyse des risques; et c) renforcer les capacités au sein des établissements d'enseignement afin de promouvoir des professionnels techniquement compétents.

39. Il est particulièrement important d'encourager les partenariats multisectoriels dans les zones exposées aux crises ou/aux dangers et de mettre en œuvre des pratiques de prévention et d'atténuation au niveau local. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des bénéficiaires et de leur fournir une assistance technique dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des ravageurs et des maladies des plantes et des animaux et de la contamination des aliments.

40. Exemples d'activités prévues pour le prochain exercice biennal:

- Fourniture d'avis relatifs aux politiques et d'assistance technique afin d'accroître les capacités de préparation et d'intervention d'urgence dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, aide d'urgence pour lutter contre la peste porcine (Biélorus), et formation en matière de gestion des catastrophes et coordination de la résilience.
- Harmonisation des évaluations de risques en Europe de l'Est et Asie centrale, ainsi que soutien technique aux institutions nationales pour la réalisation d'analyses de la vulnérabilité et de la résilience.
- Un atelier régional sur l'examen des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) en coopération avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

**Gestion des ressources naturelles, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets**

41. L'objectif principal des activités liées à la gestion des ressources naturelles y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, est de continuer à fournir un soutien aux parties prenantes pour l'identification, l'évaluation et la diffusion de pratiques de production innovantes et durables. L'accent sera mis sur les technologies améliorées de gestion des cultures, de l'eau et des sols ainsi que sur le renforcement du réseau pour la diffusion de ces pratiques, l'élaboration de pratiques et de réglementations de gestion respectueuses de l'environnement, durables, sûres et viables sur le plan économique.

42. Une attention particulière sera accordée aux activités visant à aider les parties prenantes à recourir à de meilleures pratiques de planification et de gestion des ressources naturelles au niveau de l'écosystème et à mieux suivre les progrès accomplis afin de documenter leur efficacité et leur potentiel de transposition à plus grande échelle. Il s'agira en particulier de fournir un appui au renforcement des capacités aux niveaux national et régional sur l'aménagement intégré et participatif des bassins versants. Un soutien sera en plus fourni pour l'élaboration de projets de restauration des paysages et de gestion des forêts pluridimensionnels et axés sur le paysage afin d'améliorer le secteur forestier de base.

43. Exemple des principales réalisations attendues:

- Amélioration des technologies de gestion de l'eau, des cultures et des sols et adaptation des directives existantes concernant les méthodes et les outils d'évaluation et de suivi des pratiques environnementales.
- Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles (y compris l'agriculture de conservation), de l'adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, et soutien à l'établissement et au renforcement des capacités des stations d'élevage.
- Soutien au programme du bassin de la mer d'Aral visant à renforcer la coopération en matière d'eaux transfrontalières, renforcement des capacités des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et directives et outils à l'appui des cadres réglementaires pour la biosécurité, ainsi que renforcement des capacités concernant la CIPV, la Convention de Rotterdam, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).
- Réduction de la dégradation des terres dans les pays d'Asie centrale y compris l'amélioration de la durabilité grâce à l'adoption et à la promotion des outils de l'agriculture de conservation.
- Soutien à l'identification et à l'élimination des pesticides périmés dans différents pays.

## **V. Scénarios et questions émergentes à prendre en compte dans l'élaboration de nouveaux programmes**

44. Le développement économique dans la région a dans l'ensemble été positif ces dernières décennies, tendance qui devrait se poursuivre. De nombreux pays ont connu des hausses de revenu remarquables. Le nombre de pays à faible revenu et à déficit vivrier a encore diminué et le nombre de pays à revenu intermédiaire ou à revenu élevé a augmenté. Cette évolution aura une incidence sur les priorités d'action ainsi que sur le soutien attendu de la FAO, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités des pays de répondre aux besoins en matière de développement.

45. Les normes internationales sont un volet fondamental de l'adhésion à l'OMC, ainsi que pour l'adhésion à d'autres organisations commerciales régionales et pour l'Union douanière entre la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan. Tous les pays de la CEI sont confrontés au défi d'aligner leurs politiques sur les exigences de l'OMC et d'aménager leurs infrastructures afin de garantir des aliments sains et de qualité répondant aux besoins des marchés nationaux et des marchés à l'exportation. Les gouvernements de la région voient dans l'adhésion à l'OMC une condition indispensable pour accélérer la croissance économique et attirer les investissements. L'émergence des pays de la CEI sur les marchés mondiaux et le vif intérêt que suscitent les normes internationales soulèvent des questions essentielles pour l'avenir. Comment l'émergence de la région en tant qu'exportatrice nette de céréales affectera-t-elle la sécurité alimentaire de la région? Ces questions devraient constituer une part importante des activités futures de la FAO dans la région.

46. Le processus de mise en œuvre du Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural en Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine aura aussi une incidence sur le renforcement des capacités dans ces pays en rapport avec la gouvernance de l'agriculture et du développement rural. Cet instrument va accroître considérablement la capacité des pays ce qui recentrera et modifiera leurs exigences en matière d'assistance technique. Outre le Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural, les accords d'association vont renforcer l'intégration des pays. La Géorgie et la République de Moldova ont conclu des accords de ce type en novembre 2013 et d'autres pays pourraient suivre.

47. Changement climatique et dégradation des terres dans la région: les changements du climat, de l'utilisation des terres et de la biodiversité doivent être examinés ensemble. Les principales pressions qui entraînent une perte de biodiversité sont notamment le changement d'utilisation des terres (dû par exemple à l'agriculture), l'expansion de la foresterie commerciale, le développement des infrastructures, l'empiétement par l'homme, et la fragmentation des habitats naturels, ainsi que la pollution et le changement climatique. Le changement climatique est le facteur de perte de diversité qui devrait connaître la croissance la plus rapide d'ici 2050, suivi par la foresterie commerciale et, dans une moindre mesure les cultures bioénergétiques. La perte de biodiversité est une menace pour le bien être humain, en particulier pour les communautés rurales pauvres et autochtones, dont les moyens d'existence reposent souvent sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les effets de la perte de biodiversité et du changement climatique doivent être évalués par rapport à l'introduction éventuelle de nouvelles biotechnologies dans certains pays de la région.

**Annexe 1****Annexe 1: Cadre de résultats de la FAO – Principaux éléments  
(voir p. 12 du document C2013/3)****La vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

**Les trois objectifs mondiaux des États Membres:**

- 1) Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active.
- 2) Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables.
- 3) Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

**Objectifs stratégiques**

- 1) Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.
- 3) Réduire la pauvreté rurale.
- 4) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international.
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.

**Objectif supplémentaire**

Qualité, connaissances et services techniques.

**Thèmes transversaux**

- Parité hommes-femmes.
- Gouvernance.

**Fonctions essentielles**

- 6) Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.
- 7) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès.
- 8) Favoriser, promouvoir et appuyer une meilleure concertation politique aux niveaux mondial, régional et national.
- 9) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles.
- 10) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation.
- 11) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural.

12) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

**Objectifs fonctionnels**

- Activités de diffusion.
- Technologies de l'information.
- Gouvernance, contrôle et direction de la FAO.
- Administration efficiente et efficace.

## Annexe 2

**Résumé des résultats de l'Initiative pour les structures agraires**

Le principal objectif de cette initiative pilote menée en 2013 était de créer un cadre d'assistance aux politiques dans la région Europe et Asie centrale afin: 1) de faire en sorte que les politiques intéressant les structures agraires soient moins exclusives; et 2) de promouvoir des politiques plus ouvertes en rapport avec les accords internationaux dans la région, y compris l'OMC et la Communauté économique eurasiennne. On entend par « structures agraires » les institutions qui interviennent dans les systèmes agricoles et alimentaires (y compris les pêches et les forêts) de la ferme au marché, y compris les transformateurs intermédiaires. «Ouverture» a trait à la façon dont les structures sont reliées aux marchés, la source des moyens d'existence en milieu rural, et «efficience» se réfère à leur compétitivité. L'Initiative a pour but de promouvoir des possibilités d'action viables dans la région susceptibles de répondre aux intérêts des pays et d'être intégrées dans les programmes d'assistance technique futurs.

- Appui à la conception participative de nouvelles politiques de vulgarisation au Kazakhstan destinées aux petits exploitants par le biais d'un forum national sur la vulgarisation agricole et de projets pilotes sur le remaniement des politiques de vulgarisation.
- Mise à jour des estimations des pertes et du gaspillage alimentaires en Europe et Asie centrale et formulation de recommandations en vue de lutter contre le phénomène dans la région.
- Préparation d'un document de synthèse sur les raisons du sous-développement des coopératives de services en Europe de l'Est, les enseignements que l'expérience de l'UE peut leur offrir et les solutions possibles pour intégrer les petites exploitations dans les chaînes de valeur.
- Avis donnés à la Commission économique eurasiennne sur l'instauration d'un espace économique unique, la sécurité alimentaire et un système d'appui à l'agriculture harmonisé au sein de l'Union douanière entre la Russie, le Kazakhstan et le Bélarus.
- Création d'une association de production et de commercialisation de la viande et du fromage dans le Haut-Badakhshan (Tadjikistan), et la relier aux marchés urbains pour augmenter les revenus des producteurs.
- Trois ateliers sur « L'adhésion à l'OMC et les politiques agricoles » dans la région de la CEI: deux ont été organisés dans la Fédération de Russie et consacrés à la formation de représentants du Département de l'agriculture au niveau des oblasts sur l'harmonisation des politiques de soutien à l'agriculture et de sécurité sanitaire des aliments avec les exigences de l'OMC; un autre s'est tenu à Kiev (Ukraine), et portait sur l'expérience acquise par les pays occidentaux et par les pays de la CEI lorsqu'il s'est agi d'aligner les politiques agricoles sur les exigences de l'OMC, après leur adhésion. La FAO a également mis au point un cours de formation en ligne sur l'adhésion à l'OMC et les conséquences pour l'agriculture dans les pays de la CEI, dont un module sur l'Accord SPS.

L'Initiative pour les structures agraires a montré ce que l'Organisation pouvait accomplir dans le cadre d'une initiative ciblée, retenue après un processus concurrentiel sous la direction du responsable de l'OS 4 et du coordonnateur du Bureau régional, tous deux ayant de nombreuses années d'expérience et d'expertise dans la région. S'il ne faut pas s'attendre à ce qu'une initiative d'une envergure relativement faible et essentiellement liée aux politiques, comme c'est le cas ici, ait une incidence immédiate sur la croissance, des progrès notables ont néanmoins été enregistrés dans de nombreux domaines du développement institutionnel dans les pays en transition – mécanismes visant à rattacher les petits exploitants agricoles aux marchés, modèle de services de vulgarisation ou encore outils facilitant l'adaptation des parties prenantes à l'OMC. La poursuite de l'initiative permettrait d'amplifier les résultats déjà obtenus. L'Initiative a bénéficié d'une couverture médiatique positive dans de nombreux pays de la région où elle a été mise en œuvre, notamment au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Russie ainsi qu'au plan international. Des lettres de félicitations ont été reçues de la part du Vice-Ministre de l'agriculture du Kazakhstan, du Ministre de l'agriculture du Tadjikistan et du Vice-Ministre de l'agriculture de la Fédération de Russie.

**Annexe 3: Budget 2014-2015 par objectif stratégique/fonctionnel et par région (en milliers d'USD)**

| Chapitre         | Siège/monde          |              | Afrique              |              | Asie et Pacifique    |              | Europe et Asie centrale |              | Amérique latine et Caraïbes |              | Proche-Orient        |              | Total                |              |           |
|------------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|-------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|-----------|
|                  | Crédits ouverts nets | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets    | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets        | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets | Extrabudgét. | Crédits ouverts nets | Extrabudgét. | Total     |
| 1                | 42 663               | 32 059       | 19 586               | 33 543       | 7 054                | 32 470       | 5 358                   | 3 350        | 11 401                      | 45 843       | 8 555                | 5 494        | 94 617               | 152 759      | 247 376   |
| 2                | 103 948              | 86 857       | 39 139               | 52 037       | 18 546               | 66 080       | 6 010                   | 8 107        | 19 929                      | 31 679       | 11 109               | 26 399       | 198 681              | 271 160      | 469 841   |
| 3                | 39 730               | 10 332       | 7 107                | 17 317       | 5 186                | 11 796       | 2 926                   | 5 229        | 5 426                       | 9 415        | 1 768                | 362          | 62 142               | 54 450       | 116 592   |
| 4                | 78 849               | 52 195       | 15 571               | 29 524       | 8 055                | 21 490       | 2 174                   | 1 954        | 5 917                       | 25 490       | 4 650                | 193          | 115 217              | 130 846      | 246 063   |
| 5                | 20 330               | 38 540       | 6 785                | 378 015      | 3 583                | 240 756      | 1 309                   | 19 133       | 3 237                       | 63 001       | 2 662                | 55 842       | 37 905               | 795 287      | 833 192   |
| 6                | 52 284               | 92           | 631                  |              | 403                  |              | 421                     |              | 591                         |              | 416                  |              | 54 746               | 92           | 54 838    |
| 7 - PCT          | 24 771               |              | 43 698               |              | 26 390               |              | 11 159                  |              | 19 767                      |              | 8 936                |              | 134 721              |              | 134 721   |
| 8                | 52 734               | 1 039        | 725                  |              | 3 277                | 20           | 5 928                   | 385          | 1 101                       |              | 947                  |              | 64 712               | 1 445        | 66 157    |
| 9                | 32 265               | 4            | 946                  |              | 387                  |              | 526                     |              | 766                         |              | 610                  |              | 35 501               | 4            | 35 505    |
| 10               | 64 194               | 5 744        | 3 357                | 8 222        | 3 839                | 2 419        | 2 010                   | 1 689        | 2 467                       | 537          | 4 346                | 5 250        | 80 213               | 23 861       | 104 074   |
| 11               | 52 531               | 4 675        | 3 795                | 638          | 6 212                | 18           | 12 528                  | 647          | 4 793                       | 1 301        | 1 833                |              | 81 691               | 7 278        | 88 969    |
| 12 - Imprévus    | 600                  |              | -                    |              | -                    |              | -                       |              | -                           |              | -                    |              | 600                  |              | 600       |
| 13 - Dép. équip. | 21 886               |              | -                    |              | -                    |              | -                       |              | -                           |              | -                    |              | 21 886               |              | 21 886    |
| 14 - Sécurité    | 23 017               | 181          | -                    |              | -                    |              | -                       |              | -                           |              | -                    |              | 23 017               | 181          | 23 198    |
| Total            | 609 802              | 231 719      | 141 341              | 519 295      | 82 931               | 375 049      | 50 347                  | 40 495       | 75 394                      | 177 265      | 45 831               | 93 539       | 1 005 648            | 1 437 363    | 2 443 012 |

Notes explicatives:

Crédits ouverts nets = Ouverture de crédits nette telle qu'approuvée par le Conseil de la FAO en décembre 2013 (CL 148/3, annexe 3).

Extra-budgét. = Estimation des besoins en contributions volontaires telle que présentée à la Conférence de la FAO (C 2013/3, annexe III).